

# Règlement Tournoi e-game Dragon Ball Fighter Z A la Salle des Congrès de Saint-Avold le samedi 11 mai 2019

Version en date du 03 avril 2019 **modifiée le 02 mai 2019**

## 1 – ORGANISATEUR ET DATES DU JEU

La Ville de Saint-Avold dont le siège social est situé au 36 bd de Lorraine 57500 SAINT-AVOLD en partenariat avec la Maison de la Jeunesse et de la Culture de Saint-Avold, association inscrite au tribunal d'instance de Saint-Avold le 6 octobre 1961 Volume 4 registre 188 (dit les Co-organisateur), organisent un tournoi de jeu vidéo DRAGON BALL FIGHTER Z le samedi 11 mai 2019 à la Salle des Congrès de Saint-Avold.

## 2 – PARTICIPATION

Le jeu concours est ouvert à tous joueurs **à partir de 12 ans révolu** ayant validé son inscription **avant le 7 mai 2019** sur le site <https://www.mjcsaintavold.com/tournoi-e-game-concours-cosplay> ou à la MJC de Saint-Avold aux horaires d'ouvertures. Les participants mineurs doivent impérativement être autorisés par leur représentant légal. Une autorisation parentale signée accompagnée de pièces justificatives doit obligatoirement être remise au moment de l'inscription des participants mineurs **à la MJC ou le jour du tournoi**.

Le nombre de participants au tournoi est limité à 32 joueurs. Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée. Au-delà des 32 premières inscriptions, les participants seront inscrits sur une liste d'attente dans la limite de 15 inscriptions.

Dans le cas où des places seraient disponibles le 11 mai à 13h30, en cas de désistement ou de non présentation avant 13h45 d'un joueur inscrit, l'organisateur se réserve le droit d'accepter la participation de joueurs inscrits sur liste d'attente ou à défaut non inscrits à l'avance et présents au lancement du tournoi.

Les horaires du tournoi sont : le samedi 11 mai de 14h à 18h.

Les joueurs doivent impérativement se présenter à l'accueil à 13H00 le jour du tournoi pour valider leur présence. Les joueurs doivent amener leur propre manette et casque pour participer au tournoi.

Il est rappelé que la qualité de gagnant est subordonnée à l'exactitude des coordonnées et renseignements fournis à l'occasion du Jeu. Toute participation devra être loyale : il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin de tenter d'en modifier les résultats.

Les Co-organisateur se réservent la possibilité d'annuler à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le Règlement. Il est rigoureusement interdit pour une même personne physique de jouer à partir d'un compte de Joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne.

Les Co-organisateur se réservent le droit de faire toutes les vérifications nécessaires en ce qui concerne l'identité et l'adresse des Participants. Toute indication erronée ou frauduleuse entraînera l'annulation de la participation. Les Co-organisateur se réservent également le droit d'écarter les inscriptions des participants ne respectant pas les conditions posées pour le Jeu.

## 3 – LOTS

Le tournoi sera doté de six lots **d'une valeur totale de 250 (deux-cent-cinquante) euros**.

Les dotations seront attribuées comme suit :

- Un lot pour le joueur ayant fini premier du tournoi
- Un lot pour le joueur ayant fini deuxième du tournoi
- Un lot pour le joueur ayant fini troisième du tournoi
- Un lot pour le joueur ayant fini premier du tableau des seconds
- Un lot pour le joueur ayant fini premier du tableau des troisièmes
- Un lot pour le joueur ayant fini premier du tableau des quatrièmes

Les dotations sont strictement nominatives et, à ce titre, ne seront ni remboursables, ni transmissibles, ni échangeables, que ce soit contre des espèces ou un autre lot. Les dotations ne pourront donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.

Les Co-organisateurs se réservent la possibilité de remplacer les lots annoncés par des lots d'une valeur proche ou équivalente sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée par les Participants.

Dans l'hypothèse où les gagnants ne voudraient pas ou ne pourraient pas, pour quelque raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie de la dotation gagnée, dans les conditions décrites dans le Règlement, ils perdront le bénéfice complet de ladite dotation et ne pourront prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie.

Les lots qui ne seraient pas réclamés ne seront pas remis en jeu.

#### **4 – MODALITES DE PARTICIPATION**

Pour participer, le joueur doit impérativement s'inscrire à la MJC de Saint-Avold, 1 rue de la Chapelle ou sur [sur le site https://www.mjcsaintavold.com/tournoi-e-game-concours-cosplay](https://www.mjcsaintavold.com/tournoi-e-game-concours-cosplay).

Toutes les rubriques du formulaire d'inscription doivent être complètement remplies.

Toute personne mineure participant au Tournoi doit obligatoirement remettre à l'inscription **ou le jour du tournoi** une autorisation parentale dûment complétée et signée par un responsable légal et accompagnée d'une copie du document officiel justifiant de l'identité du représentant légal et du mineur (elle doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que des dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance).

L'autorisation parentale est téléchargeable sur les sites des Co-organisateurs et disponible en version papier à la MJC de Saint-Avold.

Les Co-organisateurs se réservent le droit de procéder à toutes vérifications, ainsi que de disqualifier tout mineur participant qui ne la remettrait pas dans le délai imparti, entraînant l'annulation de ses performances et des dotations éventuellement remportées.

~~Le participant s'engage à verser une caution de 10 (dix) euros en chèque à l'ordre de la MJC ou en espèces lors de l'inscription. La caution sera rendue aux participants présents et prenant part à la compétition le jour du tournoi. La caution se sera pas rendue aux participants absents ou ne prenant pas part à la compétition le jour du tournoi. Toute inscription est définitive.~~

La validation par le participant de son inscription implique l'entière acceptation du présent règlement.

Aucune participation par courrier ou par tout autre moyen que **ceux détaillés** ci-dessus ne sera acceptée.

Le non-respect du règlement, ainsi que toute fraude ou tentative de fraude commise en vue de percevoir indûment un lot, ou toute intention malveillante de perturber le déroulement du jeu, pourra donner lieu à l'éviction de son auteur, les Co-organisateurs se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

#### **5 – RÈGLES DU TOURNOI**

La participation au tournoi implique entière acceptation des règles propres à la compétition et annexées au présent règlement.

#### **6 – RESPONSABILITE**

Les Co-organisateurs se réservent le droit d'annuler, d'écourter, de prolonger, reporter ou modifier les conditions du jeu à tout moment si des circonstances de force majeure l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par un virus, bogue informatique, intervention humaine non autorisée ou toute autre cause lui échappant, les Co-organisateurs se réservent le droit d'interrompre le Jeu ou d'en modifier les modalités.

En cas de force majeure ou si le lot remporté ne pouvait être réalisé, la responsabilité des Co-organisateurs ne serait pas engagée et ne pourrait être recherchée. Le gagnant renonce à tout recours à son encontre.

#### **7 – ACCEPTATION ET CONSULTATION DU REGLEMENT**

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des conditions particulières s'appliquant à chacun des lots, ainsi que l'acceptation pleine et entière de l'arbitrage en dernier recours.

Le présent règlement sera disponible en ligne, sur le site internet de la Ville de Saint-Avold et de la MJC de Saint-Avold, disponible en version papier à la MJC de Saint-Avold et affiché sur le tournoi.

## **8 – DROIT A L'IMAGE**

Les gagnants acceptent par avance, sans aucune contrepartie ou compensation de quelque sorte que ce soit, que les Co-organisateurs utilisent, selon tous modes et auprès de tout public, leurs noms et leurs photographies, ainsi que leurs déclarations écrites ou orales, à des fins non-commerciales ou de relations publiques, de presse, compte rendu rédactionnel ou publi-rédactionnel de tous types et pour toute activité de ces sociétés, en utilisant tout moyen de reproduction, duplication, représentation, transmission, réception ou de quelque autre moyen que ce soit.

Conformément à la loi Informatiques et Libertés numéro 78-17 du 6 janvier 1978, les participants et gagnants ont un droit d'accès et de rectification de ces données.

## **9 – INFORMATIONS GENERALES**

Les réclamations ou litiges nés de l'interprétation ou de l'exécution du Règlement, à l'exclusion de ceux relatifs à la nature et à la qualité des lots, devront être soumis, par lettre recommandée avec avis de réception, aux Co-organisateurs.

Toute contestation ou réclamation relative au présent jeu ne pourra être prise en considération passé un délai d'un mois après l'expiration du jeu. Toute difficulté d'interprétation ou d'application du Règlement sera soumise à l'appréciation souveraine des Co-organisateurs.

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu sont strictement interdites.

La nullité d'une clause du Règlement n'affectera pas la validité des autres clauses.

Le Règlement est régi par le droit français.

Le cas échéant, sauf dispositions d'ordre public contraires, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Saint-Avoid (France).

Fait à Saint-Avoid, le 03/04/2019.

# **Règles du tournoi « Bragon Ball Fighter Z »**

Le déroulement de la journée est donné à titre indicatif, et est susceptible d'être modifié par les Co-organisateurs, en amont ou le jour même du tournoi.

Chaque joueur apporte sa manette et son casque personnels pour participer au tournoi.

Le tournoi est ouvert à 32 joueurs. Chaque tournoi se joue en 1 contre 1 sur PS4.

Les joueurs seront répartis en 8 (huit) poules de 4 (quatre) joueurs.

Cette répartition pourra être adaptée en fonction du nombre réel de participants. Le tirage au sort pour la constitution des poules sera effectué et annoncé le jour de la compétition.

### **1. PHASE DE POULE**

Chaque participant d'une même poule rencontrera 1 (une) et 1 (une) seule fois chacun des 3 (trois) autres participants. Les combats donnent lieu à un classement de 1 à 4 en fonction des scores des joueurs. Chaque combat a une durée maximum de 15 minutes et se déroule en trois rounds.

En cas d'égalité pour le classement dans chaque poule, le temps de jeu ou la note proposée par le jeu départagera les joueurs.

### **2. PHASE FINALE**

A la fin de la phase de poule :

- les huit (8) meilleurs de chaque poule sont qualifiés pour intégrer un tableau de 8 joueurs à élimination directe.
- les huit (8) deuxième de chaque poule sont qualifiés pour intégrer un tableau de 8 joueurs à élimination directe.
- les huit (8) troisième de chaque poule sont qualifiés pour intégrer un tableau de 8 joueurs à élimination directe.
- les huit (8) quatrième de chaque poule sont qualifiés pour intégrer un tableau de 8 joueurs à élimination directe.

Un classement intégral sera effectué à l'issue de l'ensemble des combats.

### **3. CONDUITE GENERALE**

Les participants devront se comporter de manière raisonnable, et maintenir une conduite polie et correcte envers les spectateurs, les membres de la presse, les Co-organisateur de la compétition et ses représentants ou personnels,

les officiels, ainsi que les autres joueurs. Les participants devront impérativement éviter toute insulte ou langage offensant et ce en toutes circonstances. Tout comportement abusif et/ou incorrect, harcèlement et menaces incluses, est formellement interdit. Toute action déconcentrant le joueur adverse est interdite. Il en est de même pour toute action jugée anti fair-play par l'arbitre. Tout abus physique, bagarre, action menaçante ou langage menaçant, dirigé à l'encontre d'un autre joueur, d'un spectateur, d'un officiel ou n'importe quelle autre personne est formellement interdit. Aucun écart relatif aux consoles de jeux, manettes ou tout autre équipement ne sera toléré. Toute action interférant avec le déroulement d'un match, incluant mais non limité au bris volontaire d'une station de jeu, l'interruption du courant électrique, et l'abus de la touche « pause » en match est interdite. Tous les paris, incluant ceux relatifs aux résultats de matchs, sont formellement interdits. Tout participant enfreignant cette règle pourra se voir exposé à une sanction allant du simple forfait à l'exclusion de la compétition. L'alcool et la drogue ou produits illicites sont interdits sur le lieu de la compétition pour quiconque. Les joueurs ne doivent pas être sous l'influence de drogue ou d'alcool durant la compétition. Il est interdit de fumer hors des zones prévues à cet effet.

#### **4. INTERRUPTION DE JEU**

Si un combat est interrompu intentionnellement par un joueur, ce joueur sera automatiquement disqualifié. Si un combat est interrompu du fait d'une cause extérieure, telle qu'une erreur de la console de jeu ou une perte de courant, le combat sera repris à partir du moment de l'interruption. Les joueurs ont également la possibilité de mettre le jeu sur « pause » lorsqu'ils auront une réclamation à faire auprès de l'arbitre de leur poule. Il appartiendra ensuite à l'arbitre de statuer sur cette réclamation.

#### **5. PROCESSUS DE JEU**

Les joueurs devront se rendre à l'endroit qui leur est indiqué pour disputer le combat. À partir de ce moment, ils auront exactement 1 minute pour configurer leurs commandes, formations et membres de l'équipe en accord avec les règles décrites dans la section 7. Chaque joueur se doit de vérifier sa manette avant le coup d'envoi. Il ne pourra pas faire pause pendant le combat en cas de problème. A la fin de leur combat, les joueurs devront lever la main pour appeler un officiel, qui notera leur score et le rapportera à la table d'arbitrage.

#### **6. MODIFICATIONS PAR L'ORGANISATEUR**

Toutes les règles sont sujettes à modification, sans qu'il soit impératif d'en prévenir les participants. Il est de la responsabilité des joueurs de connaître et comprendre les règles le jour du tournoi. Certains changements pourront être appliqués au format du tournoi ou aux règles le jour de la compétition si nécessaire afin de s'adapter à toute circonstance particulière.

#### **7. RÈGLES DE JEU**

Les joueurs ont 2 minutes afin de rejoindre leur poste une fois qu'il leur a été attribué sous peine d'être considéré comme forfait pour le combat correspondant.

La durée de jeu est limitée à 15 minutes.

Les paramètres du jeu ne doivent pas être modifiés. Le joueur choisit une carte aléatoire.

Le joueur est autorisé à changer les touches.

Les personnages DLC sont interdits.

#### **8. VIOLATION DU RÈGLEMENT**

Les officiels de la compétition pourront à tout moment sanctionner tout comportement qui leur paraît abusif et/ou fautif, ce qui inclut mais ne se limite pas à ceux décrits dans les sections 3 et 4. Cette sanction pourra aller du simple avertissement à l'exclusion totale de la compétition, voire du lieu des compétitions. Cela s'applique aux joueurs comme aux spectateurs.

#### **9. PLANNING PRÉVISIONNEL**

Le planning est susceptible d'être modifié et les joueurs inscrits seront notifiés par email de tout changement. Il est cependant de leur responsabilité de se tenir au courant du planning et de le respecter.

Les joueurs devront se présenter à la salle des congrès pour annoncer leur présence et se préparer au tournoi à 13h00.

Le tournoi débute à 14h et se termine à 18h.